



Mairie
de
Quilly

Plan canicule et grand froid

En prévision de périodes particulièrement difficiles pour les personnes vulnérables (grand froid, canicule, épidémie...), un registre est tenu en mairie afin de localiser au mieux les personnes les plus fragiles que ce soit en fonction de leur âge, de leur handicap ou de leur isolement.

Ce registre permet à ces personnes de disposer d'une intervention et d'un suivi en cas de risques exceptionnels déclenchés par le Préfet dans le cadre de la mise en place du plan alerte.

La demande est réalisée :

- soit par la personne concernée ou le cas échéant par son représentant légal,
- soit par un tiers (personne physique ou morale : parent, médecin traitant, voisin, service de soins à domicile, etc...).